

15 MAI 2018

SCN

EL

Emile  
LECONTE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Commission départementale  
de préservation des espaces naturels,  
agricoles et forestiers

Tél : 03 85 21 29 71  
Fax : 03 85 38 01 55  
ddt-cdpenaf@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 25 AVR. 2018

CCGAM - DUEP  
16 MAI 2018

Le Grand Autunois Morvan  
09 MAI 2018  
ARRIVÉE COURRIER

Madame la Présidente,

Le projet arrêté le 25 janvier 2018 de plan local d'urbanisme de la commune de Couches a fait l'objet d'un examen en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), le 20 avril 2018.

Je vous informe que la commission a rendu les avis suivants :

- concernant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers (article L. 153-16 du code de l'urbanisme) : **avis favorable** ;
- concernant l'autorisation d'extensions et annexes sur les bâtiments d'habitation en zones agricoles et naturelles (article L. 151-12 du code de l'urbanisme) : **avis favorable avec réserve** : la commission demande que les articles 3.5 de la zone A et 3.4 de la zone N du règlement soient modifiés sur deux points : réduire le rayon d'implantation des constructions autour du bâtiment d'habitation principale et clarifier la rédaction du règlement concernant l'emprise au sol des extensions de bâtiment ;
- concernant la désignation de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L. 151-11 du code de l'urbanisme) : **avis favorable** ;
- concernant la dérogation d'ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT applicable (article L. 142-5 du code de l'urbanisme) : **avis favorable** ;

Madame Marie-Claude Barnay  
Présidente de la communauté de communes  
Grand Autunois Morvan  
7 route du Bois des Sapins  
71400 Autun

Copie : M. Émile Leconte – Maire de Couches

- concernant la réduction ou l'atteinte substantielle des surfaces affectées à des productions bénéficiant d'une appellation d'origine protégée (article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime) : **avis conforme favorable**.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
✓ Le directeur départemental  
Pour le directeur départemental,  
la directrice adjointe

Catherine Gaildraud

